

SOUSCRIPTEUR

VOUS ÊTES UN PARTICULIER M. Mme

Numéro associé(e) (si déjà associé(e)) _____

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Téléphone
(précisez l'indicatif pays) _____

VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ

Numéro associé(e) (si déjà associé(e)) _____

Forme juridique _____

Dénomination sociale _____

N° SIREN _____

Téléphone
(précisez l'indicatif pays) _____

CO-SOUSCRIPTEUR

Nom _____

Prénom _____

SOUSCRIPTION

Le montant et la fréquence de mon épargne immobilière pourront être modifiés ou annulés à tout instant et sans frais depuis mon espace privé ou en adressant ma demande à CORUM Eurion par courrier.

Je souhaite investir la somme de : _____ (minimum de 50€)

Avec la fréquence suivante :

mensuelle (prélèvement le 25 de chaque mois)

trimestrielle (prélèvements les 25 mars, 25 juin, 25 septembre et 24 décembre)

semestrielle (prélèvements les 25 juin et 24 décembre)

annuelle (prélèvement le 25 du mois d'adhésion)

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées au verso de ce document, et des documents d'information de CORUM Eurion, disponibles sur le site www.corum.fr

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Titulaire du compte _____

IBAN _____

BIC _____

Domiciliation bancaire _____

Créancier :
CORUM Eurion
1 rue Euler - 75008 Paris
ICS : FR28ZZZ86807F

Le compte bancaire (compte courant uniquement) doit être ouvert au nom de l'Associé(e) dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne.

En signant le présent mandat et en choisissant les versements réguliers par prélèvement, j'autorise la société de gestion CORUM Asset Management, en tant que gérant de CORUM Eurion, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon épargne immobilière CORUM Eurion. Le 1er prélèvement aura lieu le mois de la réception de l'adhésion si reçue avant le 20 du mois considéré, sinon le mois suivant. Je m'engage à informer CORUM Eurion de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire.

S'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande à CORUM Eurion.

Fait à _____

Le _____

Signature du ou des souscripteur(s) :

**ENVOYEZ VOTRE ADHÉSION,
ACCOMPAGNÉE D'UN RIB DU COMPTE À DÉBITER, À
CORUM EURION - TSA 41864 - 02 325 SAINT-QUENTIN CEDEX**

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Code Conseiller _____

Société _____

Nom _____

E-mail _____

Téléphone _____

Signature _____



Les informations demandées sont obligatoires.

La société de gestion de CORUM Eurion se réserve le droit de demander toute information ou document complémentaire. CORUM Eurion est un placement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit donc d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée et dont le capital, comme les revenus, ne sont pas garantis. En conséquence, ces derniers peuvent varier à la hausse mais aussi à la baisse. Et comme tout placement, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le choix du plan épargne immobilier doit être adapté à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement. Le traitement fiscal des revenus provenant de CORUM Eurion dépend de la situation individuelle, du régime fiscal et du taux d'imposition propre à chaque associé(e).

Durée du mandat

Illimité et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

Versements volontaires programmés

Ces versements programmés à fréquence régulière (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à la société de gestion CORUM Asset Management de l'adhésion au plan d'épargne immobilière accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire. L'adhésion doit être envoyée au plus tard 5 jours avant la date de prélèvement fixée le 25 de chaque mois pour un débit du compte du souscripteur le mois considéré. À défaut, le 1er prélèvement sera opéré le mois suivant. Les demandes de modification ou de révocation de l'épargne programmée peuvent être réalisées depuis l'espace privé de chaque Associé(e) ou doivent être transmises à la société de gestion CORUM Asset Management par courrier simple dans le même délai, pour une prise en compte sur le mois considéré.

Montant minimum du versement

50 € (tous frais inclus).

Condition d'adhésion

L'adhérent doit au préalable détenir a minima une (1) part sociale entière de CORUM Eurion, en pleine propriété.

Souscription de parts

Chaque prélèvement se traduit par une souscription de parts ou fractions de parts au nom du souscripteur de CORUM Eurion selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour du prélèvement. Les nouvelles parts sont créées au plus tard le dernier jour du mois suivant le prélèvement.

Prix de souscription des parts CORUM Eurion (à compter du 1er juillet 2022)

Nominal : 160,00 €

Prime d'émission : 55,00 €

dont commission de souscription due :

- au titre des frais de collecte : 23,22 €
 - au titre des frais de recherche et d'investissement : 2,58 €
- soit un prix de souscription net de tous autres frais : 215,00 €

La société de gestion CORUM Asset Management perçoit de la SCPI CORUM Eurion, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 12 % TTI du prix de souscription, prélevée sur la prime d'émission.

Cette commission supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 10,80 % TTI (la commission est exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-1^{er}-e du Code général des impôts),
- les frais de recherche et d'investissement à hauteur de 1,20 % TTI (commission exonérée en vertu de l'article 135, paragraphe 1, sous g de la directive 2006/112/Ce du Conseil du 28 novembre 2006).

Jouissance des parts

Le 1^{er} jour du 6^e mois suivant la date de prélèvement effective, sous réserve de la bonne réception des fonds par CORUM Eurion.

Origine des fonds

Contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. La société de gestion CORUM Asset Management se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire dans le cadre des versements récurrents effectués au démarrage du mandat ou durant sa durée.

Impayés

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, à l'une quelconque des échéances prévues (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé...), CORUM Eurion ne procédera pas à la création de parts correspondant au versement qui sera alors qualifié d'« Impayé ». Tout Impayé sera représenté une nouvelle fois le mois suivant, puis en cas de nouvel « Impayé », entraînera la résiliation du présent mandat de prélèvement et, en conséquence, des versements programmés. S'il souhaite mettre en place à nouveau des versements volontaires programmés, le souscripteur devra alors adresser un nouveau mandat de prélèvement, avec le cas échéant un nouveau justificatif de domiciliation bancaire.

Traitement par défaut

En cas d'erreur ou d'omission sur le mandat de prélèvement, la société de gestion CORUM Asset Management informe le souscripteur. L'investissement est alors suspendu jusqu'à réception des nouvelles instructions ou compléments nécessaires de la part du souscripteur.

Remboursement de l'épargne investie

Le prix de retrait des parts de CORUM Eurion est de 189,20 € par part. Ce prix correspond au prix de souscription actuel de 215,00 € diminué de la commission de souscription de 25,80 €. L'associé(e) qui souhaite se retirer, adresse sa notification à la société de gestion CORUM Asset Management, par courrier, en accompagnant sa lettre du ou des certificats de parts correspondants. Les parts seront annulées. La société de gestion CORUM Asset Management ne garantit pas le retrait des parts. Les modalités précises des conditions de souscription et de retrait sont précisées dans la note d'information de CORUM Eurion disponible sur le site www.corum.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion CORUM Asset Management.

Titre de propriété

Un titre de propriété est disponible sur l'espace client du site internet www.corum.fr pour chaque nouvelle souscription correspondant à chaque versement périodique. Un nouveau titre de propriété annuel récapitulatif est envoyé et également mis à disposition des associé(e)s sur leur espace client.

Commercialisation

Dans le cadre de la commercialisation de CORUM Eurion, CORUM Asset Management est susceptible de reverser une rétrocession aux intermédiaires habilités, allant de 0 à 90 % des frais de collecte. L'ensemble des frais est disponible dans la note d'information et le document d'informations clés.

La note d'information prévue par le Code monétaire et financier a obtenu le visa SCPI n°20-04 en date du 21 janvier 2020 de l'Autorité des marchés financiers. CORUM Asset Management et ses Distributeurs sont responsables de leurs traitements respectifs des données personnelles collectées au sens des dispositions du Règlement 2016/679 (ci-après le "RGPD") et la loi 78-17 du 06/01/78, telle que modifiée. Les données personnelles collectées dans le présent document ont pour finalité l'exécution du contrat et la communication, si vous l'avez acceptée, des informations relatives à d'autres produits d'épargne et actualités du Groupe CORUM Butler. Vous disposez sur ces données de droits dédiés que vous pouvez exercer à tout moment auprès de CORUM Asset Management en envoyant un courriel à dpo@corum-am.com. Pour plus d'informations sur vos droits et le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter la Politique de Protection des données accessible via le site de CORUM Asset Management ou de votre Distributeur.

